



Plan d epargne logement bloque par l agence

Par **marc**, le **07/12/2010** à **18:46**

Bonjour,j ai un pel au credit agricole et on refuse que je le casse car j ai des credits chez eux ,ont il le droit car en ce moment etant au chomage et faisant une formation pour repartir dans la vie active je suis mal

Par **Marion2**, le **07/12/2010** à **19:04**

[citation]**En cas de difficulté**

Est-il possible de « casser » son PEL ? C'est-à-dire de retirer de l'argent de son plan. [fluo]La réponse est OUI[/fluo]. Vous risquez toutefois d'être pénalisé.

Retraits entre la 1ère et la 3ème année : vous perdez le droit à prêt et la prime d'Etat.

Retraits entre la 3ème et la 4ème année : vous conservez le bénéfice des dispositions du plan. En revanche la prime d'Etat est diminuée de moitié et plafonnée à 763 €.

[/citation]

Avez-vous des difficultés pour rembourser vos crédits ?

Si ce n'est pas le cas, la banque n'a pas à refuser votre demande.